

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DPVI 1040 Subventions (25.000 euros) à 16 associations et convention avec 1 association menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans les quartiers Flandre, Paris Nord-Est et Danube-Solidarité (19e) - Deuxième enveloppe 2014.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 19e ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 30 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Prévention du site de la Villette (12425), pour un projet d'ateliers Photos Sons Vidéos (2014-02637).

Article 2 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Cafezoide (14445), pour un projet "Le facteur des enfants" (2014-06295).

Article 3 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Compagnie d'expression musicale et d'Opéra vivant (20305), pour un projet de résidence artistique au lycée Diderot : "Shadoks et Gibis à l'opéra" (2014-06296).

Article 4 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Compagnie Varsorio (9385), pour un projet Masques Éducatifs (2014-06297).

Article 5 : Une subvention globale de 3.000 euros est attribuée à l'association Danube social et culturel (9687), pour le projet club solidaire (1.000 euros /2014-06298) et pour le projet Danube en fête (2.000 euros / 2014-06296).

Article 6 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association DS Urba Consultants (63742), pour un projet visant à suivre l'évolution urbaine et sociale du XIXe arrondissement, Flandre Stalingrad (2014-06300).

Article 7 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Espoir et Avenir pour tous à Claude Bernard (7625), pour un programme de fêtes, événements et repas de quartier (2014-06302).

Article 8 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Fabrication Maison (15446), pour un projet sur Danube intitulé passages en images (2014-06305).

Article 9 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Génération citoyenne du 19e (19893), pour un projet d'animation sociale du jardin partagé de Stalingrad et du local GC du 19e (2014-06306).

Article 10 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Le Livre pour l'insertion et le refus de l'exclusion (16396), pour un projet au square Curial, des lectures partagées avec les familles du quartier (2014-02816). Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 11 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Les Enfants du Danube (16238), pour un projet d'animation au café associatif et culturel pour enfants et adolescents "Les enfants du Danube" (2014-06312).

Article 12 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Ligue d'improvisation française IDF/Paris (18265), pour un projet Ouverture Eclair, lutter contre les discriminations sociales (2014-06290).

Article 13 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Maison des copains de la Villette (14869), pour un projet animation du lien social (2014-06313).

Article 14 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Meltin Club Paris (68021), pour un projet All-Star Game Junior 2eme éditions (2014-06314).

Article 15 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Vagabond Vibes (3081), pour un projet Fête de la musique (2014-02911).

Article 16 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Villes des Musiques du Monde (19221), pour un projet d'insertion par la culture à la cité Marmot (2014-06315).

Article 17 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 25.000 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.